

Le TOP veille à la tranquillité des habitants de Vénissieux

Depuis mai 2000, le TOP (Office public de la tranquillité) fonctionne à Vénissieux. La mission de cette structure est avant tout de répondre à toutes les personnes qui s'estiment victimes dans leur quotidien de nuisances qui ne constituent pas pour autant des infractions passibles de poursuites pénales.

Ainsi, entre mai 2000 et juillet 2001, 38,8 % des 1 600 interventions ont été liées à des problèmes de nuisances sonores.

Un central téléphonique fonctionnant 24 heures sur 24 permet de recueillir les plaintes. En fonction des demandes, il est fait appel à l'un des 18 gardiens de la tranquillité présents sur le terrain de 8 heures à 2 heures du matin. Sinon le TOP dirige les victimes vers une assistance psychologique, administrative, juridique ou technique.

Les gardiens ont été formés aux premiers secours, à la gestion des conflits et aux techniques d'écoute. Il n'est pas question de répression ni d'assistanat, mais d'une mission d'aide aux habitants et de relais des services publics. Ainsi, le TOP se veut facilitateur de la vie quotidienne. C'est un outil qui vise à réduire le sentiment d'isolement et d'insécurité et favorise l'intervention rapide des services techniques municipaux.

Renseignements :
Muriel Tillier
Tél. : 04 72 51 52 53



Un central téléphonique fonctionnant 24 heures sur 24 permet de recueillir les plaintes.

Mieux vivre ensemble

Marie-Noëlle Lienemann,
secrétaire d'État au Logement a
lancé un appel à projets "Mieux
vivre ensemble".

Ce concours s'adresse aux organismes HLM et aux communes sans office HLM. Il concerne les quartiers à dominante de logements locatifs sociaux.

L'objectif de cet appel à projets est de susciter des projets d'aménagement et de revalorisation d'espaces publics, privés et à usage collectif, de locaux collectifs, afin d'améliorer leur convivialité et de faciliter les liens sociaux de proximité et la qualité de la vie des habitants.

Une enveloppe de 100 millions de francs est réservée à cette action, l'État pouvant subventionner jusqu'à 80 % des projets d'un montant maximal de 1,50 MF.

Ce projet "Mieux vivre ensemble" est l'un des deux volets du plan Sécurité-Convivialité que le Secrétaire d'État au logement a promu dès son arrivée, obtenant 200 MF de crédits supplémentaires "Qualité et service". 100 MF étant immédiatement disponibles pour la sécurisation des immeubles HLM et leurs parties communes, et 100 MF étant consacrés à l'amélioration de la convivialité dans les cités et résidences.

www.logement.equipement.gouv.fr/actu/comm/mieux_vivre.htm ainsi que dans les directions départementales de l'équipement au 01 44 49 80 04

